



L'entente FO CFTC CFE-CGC rencontre la Direction Locale

Ce jour, à notre demande et afin de trouver une solution de sortie de crise par le dialogue social, nos organisations syndicales ont été reçues par la direction locale afin de re-discuter de différents sujets dont notamment **la souplesse individuelle**.

Sur ce point, la direction nous a réaffirmé que:

- La mise en place d'un nouvel horaire est de la responsabilité de la direction et non pas issue d'une négociation avec les organisations syndicales.
- L'accord Airbus sur le temps de travail signé en décembre 2021 est temporaire (durée limitée).
- **La suspension du "variable"** sera renégociée au travers RELOAD dès le 2ème trimestre 2022.

L'entente FO CFTC CFE-CGC a redit son attachement au principe de flexibilité des horaires qui permet une certaine souplesse dans l'organisation individuelle. Nos organisations syndicales porteront en temps voulu ces revendications.

L'entente FO CFTC CFE-CGC a également rappelé l'urgence de l'ouverture des négociations salariales 2022. En effet, les efforts et l'engagement des salariés depuis le début de la crise doivent être récompensés.

Autre sujet abordé avec la direction : Le droit de ne pas faire grève

Si le droit de grève existe légalement, le droit de non grève existe aussi. Nos organisations syndicales de l'entente sont interpellées aujourd'hui par des salariés qui ne souhaitent pas participer à la grève déclenchée depuis le début de la semaine.

Les salariés non grévistes ont aussi des droits.

Les mises à l'écart, la pression, l'intimidation, voire les menaces qu'ils subissent sont inacceptables!

Pour rappel: Il s'agit d'un délit punissable par la loi!

L'entente **FO**, **CFTC**, **CFE-CGC** rappelle qu'elle sera attentive à ces dérives antidémocratiques et encourage les salariés à remonter tout dysfonctionnement à nos organisations syndicales et à leur hiérarchie.